



U.C.S.A._cgt

Ceux qui construisent... Et ceux qui démolissent

La CGT de France télévisions a diffusé une mise au point pour mettre un terme aux allégations mensongères sur un soi disant soutien qu'elle aurait apporté à Delphine Ernotte. Cette rumeur absurde a été répandue à des fins électoralistes (**on vote le 15 juin prochain au Siège de FTV**) par Jean Jacques Cordival, leader de la Cgc, à travers **un blog connu pour ses dérives**.

La CGT de FTV est en train d'examiner avec son conseil le moyen d'en **faire sanctionner juridiquement l'auteur**. Et puisque M. Cordival se permet ainsi de salir l'image de Marc Chauvelot, secrétaire général du SNRT CGT et candidat aux élections, on rappellera **quelques vérités entièrement vérifiables** sur la carrière de cet individu si bien informé.

Celui qui se présente comme le "chevalier blanc" de l'audiovisuel a en réalité été **licencié de France 2 il y a 16 ans pour faute professionnelle** (avec de notables indemnités), et, fait rarissime, **un avis favorable du conseil de discipline**. Cette **décision a ensuite été confirmée** par le Conseil des Prud'hommes puis en Appel.

Nous ne reviendrons pas sur sa **grotesque candidature à la présidence de FTV** en 1999, ni sur la **tentative avortée de revenir** au sein de l'entreprise après son licenciement en se faisant embaucher comme **secrétaire administratif en B7** alors qu'il l'avait quittée en tant que **"directeur adjoint des programmes et du service du projet numérique hertzien pour France 2 et France 3"** (sic)...

Depuis, ce personnage, dont la principale activité semble être d'**encombrer les tribunaux** en multipliant les **procédures tous azimuts** (dont la plupart finissent aux oubliettes), a réussi le tour de force d'amener son syndicat, la Cgc, **sous la barre des 5% de représentativité à FTV**. Il vient ainsi de perdre le seul siège qu'il détenait au comité de groupe.

Plusieurs questions ne manquent pas de se poser:

- Comment un individu **qui ne fait plus partie des effectifs depuis 1999**, peut-il **continuer à tenir salon** quasi quotidiennement au sein de l'entreprise qui l'a licencié?
- Comment peut-il détenir et utiliser des **documents confidentiels** émanant du plus haut niveau de l'entreprise?
- De quelles **complicités** dispose-t-il pour bénéficier ainsi d'une telle **mansuétude** de la part des directions successives?
- D'où proviennent **les moyens** qui lui permettent de **multiplier ainsi les procédures** qu'il perd le plus souvent (comme à Bordeaux, Saint Denis de La Réunion, Paris et Lyon, en l'espace de quelques semaines)?
- Quel peut être **l'intérêt à agir** de celui qui semble plus acharné à régler des comptes avec l'entreprise dont il ne fait plus partie, qu'à défendre l'avenir de celle-ci et de ses salariés ?

Le 15 juin prochain, les salariés du Siège auront l'occasion de faire le choix entre ceux qui construisent et ceux qui démolissent.

Paris, le 29 mai 2015